

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 3 Thermidor, an V.

(Vendredi 21 Juillet 1797.)

Célébration du mariage de l'archiduchesse Clémentine avec le prince royal de Naples. — Explosion d'un magasin à poudre placé dans le château Saint-Ange, à Rome. — Rétablissement de la tranquillité dans la ville impériale de Nuremberg. — Discussion au conseil des cinq cents sur l'arrivée prochaine de quatre régimens de cavalerie dans les environs de Paris.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Naples, le 27 juin.

Dimanche matin, toute la cour se trouvant à Foggia, l'archiduchesse Clémentine & le prince Royal ont été unis avec les cérémonies solennelles qui ont coutume d'être célébrées pour la bénédiction nuptiale. Il y a eu grand cercle & gala magnifique, & on a publié une nombreuse promotion à différentes charges de la cour; on attend la publication des promotions militaires.

S. M. a nommé S. E. Innocent Pignatelli ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Rome; il se dispose à partir pour cette ville.

De Rome, le 30 juin.

Mercredi dernier, après la salve ordinaire d'artillerie faite à midi pour la fête de S. Pierre & S. Paul, on a entendu une explosion dont la secousse s'est fait sentir dans toute la ville. Elle étoit occasionnée par l'incendie d'un magasin à poudre placé dans le château Saint-Ange, dont le bastion opposé à la campagne a sauté entièrement; les matériaux ont été lancés à une très-grande distance; les maisons environnantes ont été très-endommagées; 20 personnes ont péri & 16 ont été grièvement blessées. Cet accident est attribué à la négligence des gardiens.

Le pape n'ayant pu célébrer dans la basilique vaticane, a été remplacé par monsignor Albani.

Lundi matin, une ordonnance du préfet du sacré palais, a supprimé les droits, honoraires, & rations accordées à différens corps & à plusieurs personnes, y compris les membres du sacré college.

De Bologne, le 29 juin.

Un corps d'environ 200 polonais, & un autre de 150, sont partis ce matin au point du jour pour Modene. Un autre de 150 recrues s'est mis en route pour Ferrare & doit être incorporé dans le nouveau corps qu'on y organise sous le nom de *légion cisalpine*, commandée par le citoyen Spinola, de Milan.

Buonaparte a adressé au commandant de notre ville l'ordonnance suivante:

« Le général Balland doit, citoyen, vous donner des ordres pour maintenir l'ordre dans Bologne, & employer la force si les moyens de la persuasion ne suffisent pas. Vous serez responsable de la tranquillité de cette ville, & vous exécuterez les mesures prises par le comité de gouvernement. Mon intention est qu'il ne s'y forme aucun club ni aucune autre réunion, sous quelque dénomination que ce soit. On doit obéir à la loi & aux magistrats que le peuple s'est choisis, & respecter la tranquillité des citoyens. Je ferai punir sévèrement quiconque se déclarera l'auteur d'une insurrection ».

Signé, BUONAPARTE.

A L L E M A G N E.

De Nuremberg, le 8 juillet.

Notre guerre contre les Prussiens est finie; sans l'instigation de quelques intrigans qui ont séduit la populace, il n'y auroit pas eu une goutte de sang répandue, la sagesse du magistrat auroit évité avec soin cette scène scandaleuse: il emploie aujourd'hui avec la plus grande prudence tous les moyens de préserver la ville de nouveaux malheurs. Il rend aux Prussiens tout ce qu'ils exigent par le droit du plus fort; mais en même-tems, il recueille tous les faits avec la plus rigoureuse exactitude, pour en rendre compte, tant à la cour de Vienne qu'à la diète de l'Empire, & en demander le redressement.

En attendant, les soldats de la ville, qui occupoient des postes intérieurs, y sont tous rentrés, selon les ordres du magistrat.

F R A N C E.

De Paris, le 2 thermidor.

Beaucoup de personnes conservent encore des doutes sur les changemens de ministres, & se fondent sur ce qu'ils ne sont pas annoncés officiellement dans le *Rédacteur*. Ce journal n'en a rien dit encore, & l'on pourroit s'étonner de ce silence si l'on ne se laissoit de s'étonner. Il n'en est pas moins vrai que les ordres du directoire ont été signifiés aux cinq ministres renvoyés, qui ont remis leurs

porte-feuilles à leurs successeurs, excepté Bénézech, qui attend l'arrivée du citoyen François.

Le secrétaire général du directoire est venu de la part de ses chefs proposer à Cochon & à Petiet de donner leurs démissions : ils ont préféré l'honneur d'être renvoyés.

Truguet a reçu une lettre du directoire qui lui témoigne les plus grands regrets d'être forcé par les circonstances de lui ôter une place qu'il a remplie avec beaucoup de zèle & de talent ; & pour récompense de ses services, on lui offroit, dit-on, de lui donner la place qu'il désireroit. Truguet a répondu très-noblement & en deux lignes, que pour répondre aux intentions du directoire, il ne lui demandoit qu'une grâce : *oubli et repos*. C'est sortir de place avec dignité. Nous répétons que nous ne donnons pas ces détails comme officiels ; ce ne sont que des *oui dire*, mais qui nous paroissent dignes de confiance.

Pour Cochon, il est difficile de sortir de place avec une gloire plus pure & plus flatteuse pour un honnête homme. Le directoire, en lui mandant sa destitution, lui rend un témoignage bien remarquable dans la circonstance. Il lui demande *d'aider de ses lumières et de son expérience son successeur encore novice*. L'homme, ajoute-t-on, qui a donné tant de gages à la révolution, qui l'a constamment servie, qui lui a consacré tous ses momens, donnera cette nouvelle preuve de son patriotisme, etc. Cochon a répondu avec loyauté à cette invitation. Il a accueilli sans humeur & sans chagrin son successeur, lui a donné à dîner, & a eu avec lui deux conférences sur la police, ses moyens & ses agens, sur l'état de Paris & de la France ; & vraisemblablement le citoyen Lenoir-Laroche, quoique homme d'esprit & instruit, a plus appris de choses sur la police, dans ces deux conversations, qu'il n'avoit pu en imaginer jusques là.

Tinlet, chef d'un bureau de la police, qui jouissoit d'une réputation de talent & de probité, a donné sa démission & a été remplacé par Mathieu, ex-conventionnel, ci-devant membre du comité de sûreté générale & président du tribunal révolutionnaire du 17 août.

Une députation du département de la Seine, a été chargée d'aller témoigner à Cochon, les regrets de cette administration, ainsi que de tous les bons citoyens, en apprenant sa retraite d'un ministère qu'il avoit exercé, dans des circonstances difficiles, avec un zèle si pur & une impartialité si soutenue, & avec tant de succès pour la sûreté & la tranquillité publique.

Il est constant que les ordres ont été donnés pour faire venir des troupes à Paris, & notamment trois régimens de cavalerie. On dit qu'il ne feront que passer ; c'est ce qu'on verra.

Le Rédacteur d'aujourd'hui annonce, dans un article officiel, signé *Merlin*, que le citoyen Bergasse Laziroulle, substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal du département de l'Arriège, a été assassiné d'un coup de fusil ; mais heureusement il n'y a eu que son cheval d'assassiné : *le cavalier*, ajoute l'auteur de l'article, *n'a eu aucun mal*. — Si cet événement n'est pas l'effet d'un accident, il faut sans doute en poursuivre l'auteur avec la plus grande sévérité.

Plusieurs journaux parlent d'un duel qui a dû avoir

lieu entre le général Willot & Quirot ; Pichegru étoit le second de Willot, & Talot celui de Quirot : un adjudant-général, ajoute-t-on, est venu les séparer. Comme nous ne savons rien de positif à cet égard, nous ne pouvons pas affirmer cet événement.

S'il falloit en croire certains journaux, Avignon & les autres villes du Midi seroient journellement le théâtre de nouveaux assassinats. Une lettre d'Avignon dément toutes ces calomnies, & annonce qu'on n'y est instruit de tous ces meurtres que par la lecture de ces journaux. Tous ces démentis, tant de fois répétés, n'empêchent pas Louvet, Poulitier & le rédacteur des *Hommes-Libres*, de tuer tous les jours dans leurs feuilles cinq ou six républicains du Midi.

L'effet qu'a produit dans le public le renvoi de trois ministres estimés, ne ressemble à aucune des agitations qui ont éclaté à diverses époques de la révolution. Les jacobins n'ont osé exhaler la joie de leur triomphe que dans leurs journaux. Cette modération annonce qu'ils sont mieux disciplinés, ou qu'ils sont assez avertis de craindre l'indignation publique. On n'a vu ni désordre, ni tumulte, ni rassemblement, mais par-tout la douleur & les alarmes. Les esprits se sont ralliés davantage au corps législatif. On n'a point cherché à l'entraîner par l'impétuosité des passions : on sent que plus que jamais il doit étudier sa marche, qu'il doit prononcer son caractère, & devenir plus tranquille, ou moment où les orages semblent s'élever, heureux dans cette position de pouvoir ainsi diriger l'opinion publique, sans être entraîné par elle ! Tout ce qu'il fera pour la paix, il le fera en même-temps pour l'accroissement de ses forces.

Le centre de l'autorité publique ne peut pas être aisément attaqué par une de ses parties. Rien ne seroit plus difficile aujourd'hui que de s'environner de Français rebelles & conspirateurs. Nous ne sommes plus au tems de l'anarchie, où la multitude se précipitoit au-devant des conducteurs qui vouloient s'en emparer. L'unique sentiment est le repos ; l'unique gage de l'affection est pour l'autorité qui maintiendra le repos.

Ne nous attachons donc pas aujourd'hui aux présages des troubles civils. Gardons-nous de nous appesantir sur de pareilles suppositions, qui, à force d'être répétées & commentées, deviendroient plus vraisemblables. Ne faisons point le dénombrement des forces de chaque parti, & ne croyons pas même qu'un parti rebelle & violateur de la constitution pût aujourd'hui trouver des forces ailleurs que dans le petit nombre de factieux habitués à de pareils attentats.

Le directoire qui, jusqu'à présent, n'avoit paru montrer qu'une seule volonté, ou qui, du moins, avoit dissimulé avec art ses divisions intérieures, les a dévoilées par la résolution violente qu'il vient de prendre. En voulant signaler sa force, il a révélé sa faiblesse ; car c'est être foible, que d'être divisé. La passion même qui a créé une majorité peut se rallentir ; cette majorité ne marche point sans contradicteurs & sans surveillans. Elle a des dangers de toute espèce à prévoir. Son autorité est circonscrite. Elle ne s'est étendue que par des attributions révolutionnaires. La constitution lui a montré par-tout les bornes qu'elle ne peut franchir.

Combien nous nous trouvons éloignés de nouveau, nous qui désirions qu'en perdant quelque chose de l'exercice d'autorité que la foiblesse de la dernière assemblée lui avoit livrée, le gouvernement fût fortifié par le secours de l'opinion. Mais il a dédaigné l'opinion & recherché le secours des clubs. De-là des attaques d'abord clandestines, ensuite déclarées contre la majorité du corps législatif; attaques concertées dans ces clubs où le directoire a choisi ses ministres; attaques qui paroissent aujourd'hui dans les journaux officiels. Cette partie de la convention qui essaya de lutter contre l'anarchie, ne se vit pas couverte de plus de calomnies que l'assemblée actuelle. Et quels sont les hommes qui usent contre elle de ces moyens injurieux? Ceux qui en furent autrefois victimes. Héritiers de ce parti qui fut proscrit sous le nom de fédéralistes, vous vous occupez donc à rassembler aujourd'hui les mêmes factions, à répéter les mêmes signes de proscriptions!

LACRETELLE le jeune.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

On se rappelle que du tems de l'assemblée constituante, on cria dans les rues un pamphlet intitulé: *Le duc d'Orléans traité comme il le mérite*. Ce titre, qui annonçoit une satire, trompa beaucoup d'acheteurs, qui n'y trouverent qu'une platte apologie. Le même esprit a dicté vraisemblablement un pamphlet qui se crie aujourd'hui, intitulé: *La conduite du directoire dévoilée aux yeux du peuple*. L'auteur a prétendu en dire le bien & le mal. En voici un résultat. *Nous l'avons montré, dit-il, foible, minutieux, tracassier au-dedans; mais au-dehors la renommée chante son AUBRY à l'univers étonné*. Ainsi, selon l'auteur, le mal est dû à sa conduite intérieure, & le bien à la valeur de nos armées.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce pamphlet, est la révélation du sujet qui a fait destituer Benezec; disgrâce qu'il a bien méritée, « puisqu'il est vrai qu'il a eu l'insolence de braver le directoire & la république, jusques dans son sanctuaire; jusqu'au milieu de ses solemnités. Ce royaliste a décoré l'amphithéâtre où s'est assis le directoire à la fête du 14, d'un tapis semé de grandes fleurs-de-lys. Trois des directeurs n'ont point vu cette infamie sans indignation; ils ont traité le ministre royal avec mépris, & ont promis qu'il ne le porteroit pas loin ».

L'auteur de ce pamphlet se signe *Barbet* & s'intitule rédacteur de *l'Echo*. Si le directoire paye un tel *écho* pour répéter de telles paroles, je l'avertis qu'il place mal son argent.

Mieux vaudroit un sage ennemi.

Y. Y.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Suite de la séance du 1^{er} thermidor.

Un individu condamné aux fers, sollicite la remise de cette peine, comme ayant découvert une fabrication de faux assignats.

Renvoyé au directoire.

Une commune réclame un dégrèvement de ses impositions.

On demande le renvoi à une commission.

Dumolard répond que c'est aux administrations que de

pareilles demandes doivent être faites; & que si le conseil les accueille, jamais les contributions ne seront payées. L'opinant invoque l'ordre du jour. — Adopté.

Les employés au ministère de la police générale réclament encore une fois le paiement de leur traitement. Ils exposent qu'ils sont réduits à manquer même du nécessaire.

Renvoyé à la commission des dépenses.

La commune de Lyon repousse avec indignation les inculpation dirigées contre elle par le dernier message du directoire sur Lyon. Elle demande qu'on lui fasse connaître ses dénonciateurs, afin qu'elle puisse les poursuivre comme infâmes calomniateurs, & les livrer au mépris public.

Imbert-Colomès rend un solennel hommage à la commune de Lyon. Il interpelle ses calomniateurs de paroître au grand jour.

Pourquoi Bailleul a-t-il dit le 21, que le sang couloit à Lyon, tandis que les administrateurs de la commune assureroient ce jour-là même, que Lyon étoit tranquille? Pourquoi le directoire reproche-t-il à Lyon d'être un repaire de brigands, tandis qu'il ne parle point de Toulon, de Marseille, de Mâcon, où les anarchistes menacent tous les jours la tranquillité publique? C'est que le directoire est trompé par des agens perfides qui ne méritent pas sa confiance.

L'opinant demande l'impression de l'adresse de Lyon. Adopté.

Après avoir entendu Rouzet, organe d'une commission spéciale, le conseil résout, qu'en cas d'appel de jugemens rendus ou à rendre par le tribunal civil de la Seine, sur les actions intentées par l'agent du trésor public, contre des individus qui auront traité immédiatement avec le trésor public, ces jugemens seront exécutés provisoirement.

Séance du 2 thermidor.

Aubry demande la parole au nom de la commission des inspecteurs de la salle, pour donner un avis important.

Je viens, dit-il, fixer un moment l'attention du conseil, sur un fait dont je garantis l'authenticité; quatre régimens de chasseurs à cheval, de l'armée de Sambre & Meuse, doivent arriver les 13, 14, 15 & 16 du courant près Corbeil. D'autres régimens doivent arriver à Soissons; les ordres sont donnés de préparer les logemens nécessaires.

Aubry rappelle ensuite les articles de la constitution qui défendent au pouvoir exécutif de faire approcher des troupes de 12 lieues de Paris, sans l'autorisation du corps législatif; il propose ensuite de faire un message au directoire pour demander 1^o. s'il est vrai que des troupes sont appellés à Corbeil & à Soissons; 2^o. par qui les ordres de la marche ont été donnés; 3^o. quelles mesures il a prises pour en faire poursuivre les auteurs.

Delarue ajoute que les membres de la commission des inspecteurs de la salle se sont transportés au directoire; qu'ils ont appris du président que le directoire ignoroit cette marche de troupes; qu'il n'en avoit point donné l'ordre; que le ministre de la guerre l'ignoroit lui-même, & n'en avoit été instruit que par un courier du général Hoche qui, à ce qu'il paroît, destinoit ces troupes à l'accompagner à Brest.

L'orateur termine en annonçant au conseil que le courier qui a apporté cette nouvelle au ministre de la

guerre, doit avoir été chargé de reporter à Foché l'ordre de faire rétrograder les troupes dont il s'agit. Cependant Delarue appuie le message proposé par Aubry, & il est adopté.

Le conseil restera en séance pour attendre la réponse du directoire.

Pichegru fait le rapport sur la réorganisation de la garde nationale; il propose de rétablir les compagnies de grenadiers & de chasseurs.

Plusieurs membres demandent à aller sur-le-champ aux voix; d'autres réclament l'impression & l'ajournement.

Henri Larivière soutient le premier de ces avis. Vous ne sauriez trop vous hâter, dit-il, d'adopter le projet qui vous est présenté. De toutes parts les dangers vous environnent: vous apprenez; il y a trois jours, le renvoi de ministres, dont les services & le patriotisme vous sont connus, & à l'instant même on vous annonce l'arrivée d'un corps de troupes, dont la marche n'est pas encore connue du ministre de la guerre. Il ne faut pas se dissimuler que les symptômes qui ont annoncé le 31 mai, paroissent de nouveau. Les brigands de tous les départemens accourent en foule à Paris; ils ne prennent même pas la précaution de voiler leur dessein; ils préchent hautement le dessein de vous assassiner.

D'un autre côté, vous ne pouvez ignorer que la division s'est introduite parmi les membres du directoire; deux d'entr'eux, que je me plais à honorer, ont fait transcrire sur les registres des délibérations une protestation en forme contre la destitution de plusieurs ministres. Ces membres se sent sur-tout élevés contre la destitution du ministre de la police, opérée dans un moment où il tenoit entre ses mains le fil de plusieurs conspirations. Et par qui encore ce ministre de la police a-t-il été remplacé? par un homme qui, le jour même de son installation, n'a pas rougi de salir les murs de Paris d'une diatribe insolente contre la représentation nationale. Tous ces faits, citoyens, dévoilent des projets sinistres. Je demande que vous discutiez sur-le-champ la réorganisation de la garde nationale.

Thibaudeau, qui succède à Henri Larivière, déclare qu'il n'est pas monté à la tribune pour exagérer les craintes ni pour les affaiblir; mais, dit-il, fussiez-vous environnés des dangers les plus réels & les plus imminens, le projet qu'on vous propose ne seroit nullement propre à les faire disparaître, puisqu'il s'écouleroit plus d'un mois avant que l'organisation de la garde nationale fut faite. La véritable force d'un corps législatif est une force morale qui repose sur la confiance du peuple, elle se compose des résultats de l'opinion.

Je partage l'opinion de plusieurs de nos collègues sur la destitution de quelques-uns des ministres dont les services sont gravés dans ma mémoire; mais la constitution ayant à cet égard donné la plus grande latitude au directoire, je respecte cette autorité lors même qu'elle abuse de la faculté que lui accorde la constitution.

La constitution vous donne à vous le droit d'accuser les premiers magistrats de la république. S'il existe contre

eux des faits graves, qu'on les fasse connoître, & vous prendrez alors telle mesure que vous prescriera l'intérêt de l'état.

Le demande que vous ajourniez la discussion sur le projet de Pichegru, 24 heures après son impression.

Boissy - d'Anglas appuie la proposition d'Henri Larivière, & ajoute aux considérations de cet orateur, celle non moins effrayante de l'apparition aux Tuileries de Fournier l'Américain, l'assassin des prisonniers d'Orléans, de Léonard Bourdon, & d'une foule de brigands de cette espèce.

Cependant sur l'avis de Savary, amendé par Debonnières, le conseil ordonne l'impression du projet de Pichegru & l'ouverture de la discussion 24 heures après la distribution.

En attendant la réponse du directoire, le conseil s'occupe des finances.

Le message arrive; il porte qu'il est vrai que les 13, 14, 15 & 16, il devoit passer quatre régimens de chasseurs à la Ferté-Alais, mais que cet ordre n'est point l'effet de la malveillance, qu'il est le résultat de l'inadvertance d'un commissaire des guerres. Au surplus il faut punir les coupables s'il y en a.

Doulcet fait nommer une commission pour examiner le message qui ne lui paroît pas satisfaisant.

Bourse du 2 thermidor.

Amsterdam.....	59 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....	1, 5.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{8}$.	Lond.	25 l. 15 s., 25 l. 5 s.
Hamb.	193, 190 $\frac{1}{2}$, 191.	Inscript.....	
Madrid.....	13 l.	Bon $\frac{3}{4}$	16 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 16 l., 15 l. 15 s.
Mad. effect.....	14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	41 l., 41 l. 15 s.
Cadix.....	13 l.	Or fin.....	102 l. 15 s.
Cad. effect.....	14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes.....	95, 91 $\frac{3}{4}$.	Piastre.....	5 l. 5 s. 9 d.
Livourne.....	102 $\frac{1}{4}$, 101 $\frac{3}{4}$.	Quadruple.....	79 l. 5 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....	idem.	Souverain.....	33 l. 15 s.
Bordeaux.....	idem.	Guinée.....	25 l. 2 s.
Montpellier.....			
Bâle.....	$\frac{3}{4}$, 2 $\frac{1}{2}$.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 407 à 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 320 à 360 — Huile d'olive, 1 liv. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 14 s. $\frac{1}{2}$ à 15 s. — Chandelle, 12 s. — Sel, 4 l. 5 s.

Défense des femmes, des enfans et des vieillards émigrés, pour faire suite à l'ouvrage de M. de Lally-Folendal; in-8°. d'environ 100 pages. Prix, 24 sols. A Paris, chez Poignee, libraire, rue Christine, n°. 11, & au bureau de la Quotidienne, rue de la Harpe, n°. 24.

Journée du 15 vendémiaire, an 4, église Saint-Roch, rue Saint-Honoré; gravure de onze pouces de haut sur dix-huit de large dessinée par Monnet, & gravée par Helman. Prix, 6 liv. A Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles.